

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°B-003-3-2023

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Morvan Tri Sport pour le triathlon des Settons 2023

Date de convocation : 04/10/23

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

- Dont représentés : 1

Votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Jean-Luc VIEREN, Patrice GRIMARDIAS, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoir : Fabien BAZIN à René BLANCHOT

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant que l'attribution de la subvention pour le triathlon des Settons 2023 était conditionnée à la tenue de celui-ci ;

Considérant que le triathlon des Settons 2023 a pu avoir lieu malgré la seconde vidange du lac ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Morvan Tri Sport pour l'organisation du triathlon des Settons 2023.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,


René BLANCHOT

Le secrétaire,


Marie LECLERCQ

